



Conseil communal du 31 mai 2021 (séance publique)
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021

Le projet de procès-verbal est établi conformément au CDLD et au ROI. Toutefois, suite au gentlemen's agreement conclu lors de la commission du 17 novembre dernier, il contient également la synthèse des interventions préalables et postérieures aux décisions des intervenants n'ayant pas transmis de document conformément à l'article 47 du ROI.

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Utilisation des supports du réseau de distribution d'énergie électrique de RESA pour la pose de caméras - Convention – Approbation

Le Conseil est invité à approuver les termes d'une convention avec RESA SA, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, afin de formaliser les conditions de pose, par la commune, de caméras de surveillance sur les supports appartenant à RESA.

CULTES

3. Approbation du compte 2020 de la Fabrique d'église (Saint-Joseph)

Le conseil communal est invité, moyennant rectification, à approuver le compte 2020 de la fabrique d'église Saint-Joseph, la participation de la commune de Saint-Nicolas aux frais ordinaires du culte s'élevant à 10.621,30 €.

4. Approbation du compte 2020 de la Fabrique d'église (Saint-Lambert)

Le conseil communal est invité, moyennant rectification, à approuver le compte 2020 de la fabrique d'église Saint-Lambert, la participation de la commune de Saint-Nicolas aux frais ordinaires du culte s'élevant à 0 €.

TRAVAUX

5. Approbation du cahier des charges - Amélioration de la rue François Cloes approuvé au plan d'investissement communal année 2020 priorité 3 - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux

Le Conseil est invité à lancer un marché de travaux ayant pour objet l'amélioration de la rue François Cloes (terrassements, démolitions et démontages nécessaires à la réalisation des Travaux ; remplacement des raccordements particuliers à l'égout ; rénovation de la voirie comprenant : ; réalisation de trottoirs en pavés de béton ; réalisation de parking en pavés de béton ; pose et le raccordement d'avaloirs ; réaménagement de divers accès aux immeubles).



Comme demandé par le Conseil, une étude relative à la faisabilité d'aménagements cyclables a eu lieu et elle conclut, en l'espèce, à la possibilité d'un aménagement, à savoir l'établissement de bandes cyclables suggérées (chevrons etc.), au vu de la configuration de la voirie.

Au vu du montant estimé de ce marché (484.571,79 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure ouverte.

Ce projet étant inscrit au programme communal d'investissement, une partie des coûts est subsidiée par le SPW - Département des infrastructures subsidiées, cette partie étant estimée à 351.799,11 €.

6. Approbation du cahier des charges - Reconstruction d'un mur de soutènement rue Ferdinand Nicolay - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux

Il est proposé au Conseil de lancer un marché public de travaux visant à la reconstruction d'un mur de soutènement, soutenant un chemin d'accès à un ancien charbonnage, rehaussé par rapport au niveau naturel, qui donne actuellement accès aux camions de dessablement communaux. Le mur de soutènement, fortement dégradé, sépare la propriété communale de la propriété de riverains (Rue Ferdinand Nicolay, 554).

Au vu du montant estimé du marché (62.991,50 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.

7. Approbation du cahier des charges - Amélioration de la rue Frédéric Braconnier - Approuvé au plan d'investissement communal année 2020 priorité 1 - Fixation et mode de passation d'un marché de travaux

Le Conseil est invité à lancer un marché de travaux ayant pour objet l'amélioration de la rue Frédéric Braconnier (rénovation de la voirie ; réalisation de trottoirs et d'avaloirs ; aménagement des arrêts de bus ; aménagement de divers accès aux immeubles ; remplacement de raccordements particuliers y compris pose de CV de regard ; fourniture et pose de tronçons de canalisations).

Comme demandé par le Conseil, une étude relative à la faisabilité d'aménagements cyclables a eu lieu et elle conclut, en l'espèce, à l'impossibilité d'un aménagement, au vu de la configuration de la voirie.

Au vu du montant estimé de ce marché (2.360.702,96 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure ouverte.

Ce marché sera un marché conjoint avec la SPGE (participation de cette dernière : 880.611,02 €) et de la CILE (participation de cette dernière : 744.226,50 €), dont la commune de Saint-Nicolas sera le pouvoir adjudicateur pilote.

Ce projet étant inscrit au programme communal d'investissement, une partie des coûts est subsidiée par le SPW - Département des infrastructures subsidiées, cette partie étant estimée à 534.238,30 €.

FINANCES

8. Décision de ne pas augmenter les charges facturées par la Commune aux clubs sportifs suite à l'octroi de subsides exceptionnels COVID-19 aux associations sportives, dans le cadre d'un subside de la Région Wallonne

La Wallonie aide les clubs sportifs wallons par une aide directe de 40 euros par affilié. Une enveloppe de 22 millions a été dégagée par la Région afin de pérenniser l'activité des clubs dans un contexte de relance. Ce mécanisme passera par les communes.

Le soutien wallon aux clubs via les communes est donc d'un montant 40 euros X nombre d'affiliés en 2020.

Le mécanisme de soutien est accessible aux clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- constitués en ASBL ou en association de fait;
- dont le siège social est situé en Wallonie;
- dont les activités sont organisées sur le territoire d'une commune wallonne.

En contrepartie de ce soutien :

- les autorités communales s'engagent à ne pas augmenter les loyers des infrastructures sportives (objet de ce point) ;
- les clubs s'engagent à ne pas augmenter les cotisations pour la saison 2021-2022;
- les autorités communales seront soumises à une obligation de publicité des aides.

La subvention régionale en faveur de la commune est engagée sur la base d'un relevé du nombre d'affiliés aux clubs exerçant leur activité principale sur son territoire. Ce relevé est établi par la Direction des Infrastructures sportives du SPW Mobilité et Infrastructures en collaboration avec l'AISF.

9. Octroi de subsides exceptionnels COVID-19 aux associations sportives, subsidiés par la Région Wallonne

Voir point précédent.

10. Règlement-Redevance des concessions, caveaux, columbarium et caves urnes dans les cimetières - Adaptations

En lien avec le nouveau règlement relatif aux funérailles et sépultures, il est proposé au conseil d'adapter le règlement-redevance des concessions, caveaux, columbarium et caves urnes dans les cimetières, afin notamment de tenir compte de certaines suggestions formulées par le SPW. Ainsi, il a y lieu de tenir compte du fait que les surfaces disponibles dédiées aux cimetières communaux existants (Montegnée, Saint-Nicolas, Tilleur) ne sont pas extensibles et qu'il convient de garantir une tarification préférentielle aux citoyens domiciliés sur commune, par rapport aux non-domiciliés.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11. Adhésion au service cartographique fourni par la Province de Liège – Groupement d'Informations Géographiques (asbl GIG)

Le Conseil communal est invité à valider l'adhésion de la commune à l'asbl Groupement d'informations Géographiques. Cette ASBL a pour but de soutenir ses membres en matière de développement d'outils informatisés ou virtuels, de récolte de données, de traitement informatisé de

l'information, de cartographie, de développement d'application ou toute autre action similaire ou voisin. Elle a également pour but de promouvoir et coordonner au profit de ses membres la mutualisation de solutions organisationnelles, de produits et services informatiques en général.

Le Conseil est également invité à désigner le représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de cette ASBL.

12. Elaboration du schéma de développement communal – Accord de principe

Le Conseil communal est invité à valider le lancement de la procédure d'élaboration d'un schéma de développement communal.

Le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle. La stratégie territoriale du SDC définit les objectifs communaux de développement territorial et la manière dont ces objectifs déclinent les objectifs régionaux du SDT, les principes de mise en œuvre de ces objectifs, et la structure territoriale.

L'avant-projet de SDC sera établi avec l'assistance d'un auteur de projet, désigné par marché public.

La commune pourrait prétendre à une subvention de la Wallonie à concurrence de maximum 60 % du montant des honoraires TVAC de l'auteur de projet et limitée à un montant maximum de 60.000 €.

13. Approbation du cahier des charges - Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'un schéma de développement communal - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de services

Le conseil communal est invité à lancer un marché public de services visant la désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'un SDC.

Au vu du montant estimé du marché (125.000 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.

DIVERS

14. Adhésion à l'Alliance de la Consigne – Motion

Il est proposé au Conseil communal que la commune de Saint-Nicolas adhère à l'Alliance pour la consigne, afin de marquer le soutien communal au projet d'une consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique.

Pour plus d'informations : <http://statiegeldalliantie.org/fr/home-2/>

15. Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des HSSN

Il s'agit pour le Conseil de déterminer les mandats de vote des représentants communaux lors de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Habitations sociales de Saint-Nicolas ».



INTERCOMMUNALES

16. Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de Terre et Foyer SCRL

Il s'agit pour le Conseil de déterminer les mandats de vote des représentants communaux lors de l'assemblée générale de l'intercommunale Terre et Foyer.

17. Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la CILE

Il s'agit pour le Conseil de déterminer les mandats de vote des représentants communaux lors de l'assemblée générale de l'intercommunale Compagnie intercommunale liégeoise des eaux.

18. Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'AIDE

Il s'agit pour le Conseil de déterminer les mandats de vote des représentants communaux lors de l'assemblée générale de l'intercommunale Association intercommunale de démergement et d'épuration.

19. Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IILE

Il s'agit pour le Conseil de déterminer les mandats de vote des représentants communaux lors de l'assemblée générale de l'intercommunale d'incendie de Liège et environs (zone de secours).

20. Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Ecetia

Il s'agit pour le Conseil de déterminer les mandats de vote des représentants communaux lors de l'assemblée générale de l'intercommunale ECETIA.

21. Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'INTRADEL

Il s'agit pour le Conseil de déterminer les mandats de vote des représentants communaux lors de l'assemblée générale de l'intercommunale INTRADEL (Association Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois).

22. Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'OTW

Il s'agit pour le Conseil de déterminer les mandats de vote des représentants communaux lors de l'assemblée générale de l'opérateur de transport de Wallonie (TEC).

CIMETIERES

23. Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Fourniture et pose de caveaux

Il est proposé au Collège de lancer un marché public de travaux destiné à l'achat et à la pose de caveaux dans les cimetières communaux.

Au vu du montant estimé du marché (49.465 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.



24. Règlement relatif aux funérailles et sépultures

Il est proposé au Conseil d'adopter un nouveau règlement relatif aux funérailles et sépultures. Il s'agit d'adapter le cadre réglementaire communal à l'évolution du cadre législation wallon, d'une part, et de tenir compte des recommandations émises par le SPW d'autre part, tout en complétant le texte.

Ce point fera l'objet d'une présentation en commission le 27 mai.

MARCHES PUBLICS

25. Liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions – Prise d'acte

En exécution de l'article 2 de la délibération du Conseil du 25 février 2019 portant délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L1222-6, L1222-7 - Dépenses budgétaires extraordinaires inférieures à 30.000 € HTVA, inséré par délibération du 14 décembre 2020, ce point vise à informer le Conseil de la liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions, pour la période du 10 avril au 14 mai 2021.

INSTRUCTION

26. Décision de recourir à une centrale d'achat - Attribution d'un marché de fournitures - équipement en WIFI et connexion Internet des écoles communales via la Centrale d'achat du SPW - département des TIC

La présente délibération, qui remplace une délibération du 25 janvier, fait suite à la ré-estimation de l'opération (câblage), qui entraîne une modification du montant estimé.

27. Enseignement maternel communal - Création de demi-emplois supplémentaires au 04.05.2021

Au vu de la fréquentation valablement recalculée, il est proposé au Conseil de créer à partir du 4 mai 2021 et jusqu'au 30 juin 2021 :

- Un demi-emploi supplémentaire d'instituteur maternel dans l'implantation maternelle de la Rue Tout-va-bien ;
- Un demi-emploi supplémentaire d'instituteur maternel dans l'implantation maternelle de la Rue de l'Espérance.

SEANCE A HUIS CLOS

(...)